



Objet	Compte-rendu Assemblée Générale Statutaire
Date et lieu	Jeudi 16 mai 2013 à 20h00 salle du PIC (rez-de-chaussée) Mairie de Montreuil

Présent.e.s (34/) :

Mesdames (8) Safiye AKCAMUR, Lisette CHRIQUI, Monique CLASTRES, Simone FONDINI, Marie-Louise GAGNER, Evelyne LE GALL, Marie-Catherine LEMERCIER, Lyse LHERITIER, Eliane ROBIN, Marie-Christine TYR
Messieurs (24) Farouk AMRI, Pascal AUDRY, Georges BERTRAND, Jo BESSEMOULIN, Richard BIAM, Gérard BOUMGHAR, Edgar CELANT, Patrick CHAIZE, Marcel CHATAURET, Alain FABRE, Maurice FAY, Jean-Marc GERBEAU, Gérard LAURENT, Djamel LEGHMIZI, Bernard LHERITIER, François LOBIYED, Frédéric MARION, René MEHEUX, Eugène NAHOUNOU, Jean-Claude PALLARD, Alain PLATIAU, Emmanuel QUERCY, Roland TAILDEMAN, Rachid ZRIOUI

Excusé.e.s (10/) :

Mesdames Solange BARBAS, Martine FABRE, Monique FABRE, Ndeye LAURENT, Florence MOULY, Marie-France PREVIATO, Fabienne REBERIOUX
Messieurs Elmiloud AMRI, Georges HERVO, Simon MOULY

Absent.e.s (/) :

Prochaines réunions

Sujet	Date	Lieu	Participants et commentaires
CA élection du bureau	16 mai 2013	PIC	Suite à l'AGS

Relevé d'Informations, Décisions ou Actions

Décisions / Actions	Qui

Séance ouverte par Alain Fabre à 20h26

Le Président remercie les présents.

Procurations : 10

- Monsieur Simon Mouly donne pouvoir à Lisette Chriqui
- Madame Florence Mouly donne pouvoir à Lisette Chriqui
- Madame Marie-France Previato donne pouvoir à Monique Clastres
- Madame Ndeye Laurent donne pouvoir à Gérard Laurent
- Monsieur Elmiloud Amri donne pouvoir à Farouk Amri
- Madame Monique Fabre donne pouvoir à Alain Fabre
- Madame Martine Fabre donne pouvoir à Alain Fabre
- Madame Fabienne Rébérioux donne pouvoir à Georges Bertrand
- Monsieur Georges Hervo donne pouvoir à Frédéric Marion
- Madame Solange Barbas donne pouvoir à Frédéric Marion

1. Désignation de deux secrétaires et de deux scrutateurs pour l'élection du Président et les membres du Bureau

a) Secrétaires de séance

Patrick Chaize et Frédéric Marion se proposent pour être secrétaires de la séance.

b) Désignation de deux scrutateurs

Madame Fondini et Madame Lheritier se proposent pour tenir le bureau de vote et signer le procès verbal pour l'élection du Conseil d'Administration.

2. Résolution constatant l'irrégularité des votes du 27 février et annulant ses délibérations

Une explication est effectuée pour indiquer que lors de la dernière Assemblée Générale Statutaire (AGS) du 27/02/2013, des irrégularités ont été commises mettant en cause notamment la régularité de l'élection du nouveau Conseil d'Administration (CA).

En effet ne peuvent voter à l'Assemblée Générale, que les membres actifs et à jour de leur cotisation pour l'exercice échu (article XIV des statuts). Or, plusieurs adhérents qui ne satisfaisaient pas ce critère ont néanmoins pris part au vote, ce qui invalide l'ensemble des votes qui ont eu lieu à l'AGS.

Le CA (ancien plus nouveaux candidats), réuni le 9 avril a donc décidé de convoquer à nouveau l'Assemblée Générale Statutaire afin qu'elle procède aux votes dans le strict respect des statuts.

Il est constaté que les statuts ne sont pas clairs sur les conditions d'éligibilité au Conseil d'administration et qu'un règlement intérieur devrait préciser le mode d'organisation de l'association, en particulier les groupes de travail (ouverts à tous les membres). En l'état, toutes les candidatures ont été retenues, même celles des nouveaux adhérents, non électeurs.

Il est procédé au comptage des adhérents 2012 pouvant voter à cette AGS. 41 votants dont 10 procurations sont comptés.

Vote de la résolution : 31 votants + 10 pouvoirs

Abstention : 4

Contre : 0

Pour : 37

3. Vote des rapports moral et financier 2012

a) Rapport moral

Maurice Fay, Secrétaire, effectue la présentation du rapport moral joint en annexe de ce compte-rendu.

Le travail sur 2012 a porté ses fruits en 2013. Les annonces du 6 mars 2013 sur le Nouveau Grand Paris ont répondu aux objectifs de l'AMUTC, avec notamment la création de la rocade ligne 15 et le prolongement de la ligne 11 à Noisy-Champs qui supprime le triangle ingérable Champigny / Noisy-Champs / Rosny.

Par ailleurs, l'AMUTC, qui est maintenant connue et reconnue, a souvent été félicitée sur le travail effectué notamment dans les réunions publiques.

Nous attendons avec impatience les enquêtes publiques pour les prolongements du T1 et de la M11, plus au sud du segment Pont de Sèvres – Champigny de la ligne 15.

Vote du rapport moral : 31 votants + 10 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 41

b) Rapport financier

Les comptes comptables ont été vérifiés par un expert comptable. Il a notamment vérifié les factures et a présenté le compte résultat ci-joint.

Au 31/12/2012, nous pouvions constater un excédent de 285,90 euros

Alain Fabre s'inquiète pour la subvention 2013 sollicitée auprès de la mairie de Montreuil. Les subventions auraient été votées, mais rien n'a été versé sur le compte de l'AMUTC.

L'association n'est pas déclarée d'intérêt général, elle ne peut donc fournir de reçu fiscal pour déduction.

Si nous obtenions ce statut d'intérêt général, cela pourrait motiver certains habitants pour adhérer.

Par ailleurs, les entreprises et les sociétés pourraient adhérer. Cependant se poserait alors peut-être une problématique sur la TVA.

La question est remise au prochain Conseil d'Administration.

Vote du rapport financier : 31 votants + 10 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 41

4. Vote du montant de la cotisation

Alain Fabre demande le réexamen de l'avantage de cotisation indiqué sur le bulletin d'adhésion : payée en fin d'année, elle est valable pour l'année suivante. Cette question sera débattue en Conseil d'Administration avant d'être proposée aux adhérents.

Le CA propose une cotisation de 5 euros.

La question de l'augmentation de la cotisation se posera si la subvention n'est pas versée.

Où passe la cotisation (moitié du budget) ? Dans la constitution et l'envoi des courriers, l'achat de calicots,...

Mais plutôt qu'augmenter la cotisation, l'Association privilégie l'augmentation du nombre d'adhérents.

Vote du montant de la cotisation : 31 votants + 10 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 41

5. Appel à participation aux groupes de travail

Un adhérent fait remarquer qu'on ne voit pas assez d'adhérents lors des manifestations. On a l'impression de voir toujours les mêmes sur les stands.

Par ailleurs, pour attirer les habitants, l'AMUTC pourrait proposer un café, des viennoiseries aux personnes qui viennent sur leur stand.

Un appel est effectué auprès des adhérents pour faire partie des groupes de travail (liste jointe) qui constituent le lieu de réflexion, d'argumentation et de propositions.

Transports lourds Animateur : René Méheux	Bus Animateur : Alain Fabre
Informations et Communication Animateur : Frédéric Marion	Handicaps Animateurs : Roland Taildeman et Edgar Celant
Tarifification Animateur : Maurice Fay	Organisation AMUTC Animateur : Jo Bessemoulin

6. Vote pour le nombre de postes au CA

En 2012, le CA était constitué de 13 membres.

Dans les statuts, il est indiqué qu'il faut fixer le nombre d'administrateurs au CA (*Article X : CONSEIL D'ADMINISTRATION, L'association est administrée par un Conseil d'Administration dont le nombre de membres, fixé par délibération de l'Assemblée Générale, est de six au moins.*). Lors de l'AGS du

27/02/2013, cet article oublié faisait que toute personne qui se présentait était élue d'office ! Il lui suffisait de voter pour elle !

Le CA propose 15 administrateurs, car c'est un nombre impair pour les votes au sein du CA et divisible par 3 pour le renouvellement par tiers.

Une adhérente fait remarquer que le nombre de 15 est pertinent. Cependant, il faut demander au CA de travailler un règlement intérieur pour que les candidats ne soient pas élus d'office. Il convient en effet de justifier d'une certaine ancienneté dans l'Association et d'un travail réel pour faire partie du CA.

Un adhérent propose de rester à 13 et de faire une commission pilotée par le CA pour élaborer un règlement intérieur et la modification des statuts qui sont trop flous.

Vote de la résolution fixant à 15 le nombre maximum de membres du CA : 31 votants + 10 pouvoirs

Abstention : 1

Refus de vote : 1

Contre : 3

Pour : 36

7. Election du Conseil d'Administration (CA)

➤ **12 adhérents ont présenté leur candidature :**

dont 5 administrateurs sortants : Monique Clastres, Jo Bessemoulin, Alain Fabre, Maurice Fay, René Méheux ;

4 adhérents électeurs : Richard Yao Biam, Marcel Chatauret, Jean-Marc Gerbeau, Rachid Zrioui ;

3 nouveaux adhérents, non électeurs : Pascal Audry, Djamel Leghmizi, Eugène Nahounou.

➤ **8 administrateurs sont reconduits :**

Madame Lisette Chriqui

Messieurs Georges Bertrand, Edgar Celant, Georges Hervo, François Lobiyed, Frédéric Marion, Jean-Claude Pallard, Roland Taildeman.

L'Assemblée ayant voté un nombre de 15 personnes pour constituer le CA, 7 personnes sont donc à élire.

Les candidats se présentent et exposent leurs motivations pour intégrer le CA.

Il est procédé au vote à bulletin secret. La liste des candidats est distribuée à chaque adhérent.

Lors du comptage des bulletins de vote par les assesseurs, il est constaté que deux personnes n'ont pas pris part au vote.

Election du Conseil d'Administration : 29 votants + 10 pouvoirs

1) Monsieur Jo Bessemoulin : 36 voix

2) Monsieur Maurice Fay : 30 voix

3) Monsieur René Méheux : 29 voix

4) Madame Monique Clastres : 29 voix

5) Monsieur Jean-Marc Gerbeau : 28 voix

6) Monsieur Marcel Chatauret : 22 voix

7) Monsieur Alain Fabre : 20 voix

8) Monsieur Richard Biam : 16 voix

9) Monsieur Pascal Audry : 14 voix

10) Monsieur Eugène Nahounou : 12 voix

11) Monsieur Djamel Leghmizi : 11 voix

12) Monsieur Rachid Zrioui : 10 voix

Le nouveau CA est donc constitué de :

Mesdames Lisette Chriqui, Monique Clastres ;

Messieurs Georges Bertrand, Jo Bessemoulin, Edgar Celant, Marcel Chatauret, Alain Fabre, Maurice Fay, Jean-Marc Gerbeau, Georges Hervo, François Lobiyed, Frédéric Marion, René Méheux, Jean-Claude Pallard, Roland Taildeman.

Il se réunit à la suite de cette AGS pour procéder à l'élection d'une Présidente ou d'un Président et du Bureau.

Nous remercions les adhérentes et les adhérents pour leur participation à cette Assemblée Générale.

Fin de l'Assemblée Générale Statutaire à 23h06